

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Consultation n° 11/2026 : acquisition de mobilier et matériel de bureau pour l'École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme "Moudjahid Hocine Aït Ahmed.

En application des dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, modifié et complété, la Directrice de l'École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme « Moudjahid Hocine Aït Ahmed » informe les soumissionnaires que, suite à la consultation n°11/2026 relative à l'**acquisition de mobilier et matériel de bureau** et à l'issue de l'évaluation de l'unique offre reçue, l'attribution provisoire est prononcée au profit du soumissionnaire suivant :

Lot	Soumissionnaire	Montant TTC (DA)	Note technique	Nif	Délai d'exécution
01	Global Sellar	1 718 087.79	55 points	00221610177473616001	Dix jours
02	Global Sellar	803 250.00	65 points	00221610177473616001	Dix jours

La consultation a enregistré la participation de deux (02) soumissionnaires :

- GLOBAL SELLAR : son offre a été déclarée conforme aux exigences du cahier des charges, après évaluation technique et financière.
- HAMAMID ZIDOUA : son offre a été écartée en raison de la non-conformité de la lettre de souscription, pièce éliminatoire exigée par le cahier des charges. Bien que cette pièce ait été fournie, elle a été jugée non valable, ce qui a entraîné le rejet de l'offre.

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires peuvent introduire un recours auprès de l'autorité compétente dans un délai de cinq (05) jours à compter de la première publication du présent avis d'attribution provisoire.

La Directrice

مسعودان ماهرة
المديرة المكلفة
بتسيير شؤون إدارة مديرية
المدرسة المتعددة العلوم للهندسة المعمارية والعمران

